

PLAN LOCAL D'URBANISME

2

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Commune de SAINT-DENIS-
DE-CABANNE



Plan local d'urbanisme :

- Mise en révision du POS par délibération en Conseil Municipal du 1er Décembre 2011, complétée par délibération du Conseil Municipal du 4 Octobre 2012
- Arrêt du projet du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 17 Juillet 2015

- Approbation du projet du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 18 Juillet 2016
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Juillet 2016

Révisions et modifications :

-
-



Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Plasse
42300 Roanne

Tél : 04 77 67 83 06 - Fax : 04 77 23 01 85
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

PREAMBULE

Le Plan Local d'Urbanisme est l'expression du projet urbain de la commune et constitue ainsi le cadre de cohérence des différentes actions d'aménagement. A ce titre, il comporte un nouveau document prescriptif, établi au regard du diagnostic territorial, mettant en évidence les atouts, les faiblesses et enjeux de la commune : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ce P.A.D.D. se concrétise au travers du règlement et des plans de zonage.

Le PLU est l'expression du projet urbain de la commune et constitue le code de cohérence des diverses actions d'aménagement. A ce titre, il comporte un document spécifique à caractère prescriptif qui vient en appui du règlement et des plans de zonage : le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.

Le code de l'urbanisme, précise à son article L123.1.3 (devenu L151-5°) du Code de l'Urbanisme que le projet d'aménagement et de développement durables « définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain...» (art. L123.1.3 devenu L151-5° du CU).

Le projet d'aménagement et de développement durables a pour fonction de présenter le projet communal pour les années à venir. C'est un document simple et accessible à tous les citoyens. Il est élaboré à partir du diagnostic territorial (démographie, habitat, activités, déplacements, services et équipements publics et contraintes des documents supérieurs), et d'une analyse paysagère et environnementale permettant de faire ressortir les enjeux du territoire et d'identifier les orientations du projet communal sur lequel la municipalité souhaite s'engager.

Le PADD recherchera, dans le respect des articles L110 et L121.1 du code de l'urbanisme (devenu L101-1 et L101-2 du CU) :

- Un développement urbain maîtrisé en trouvant un équilibre entre renouvellement urbain et extension dans un souci de gestion économe du sol ;
- La mixité sociale et la mixité des fonctions permettant de répondre à la diversité des besoins et des ressources de la population ;
- La préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel ;
- la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et la maîtrise de la consommation énergétique notamment par la limitation des déplacements motorisés et la recherche d'une certaine densité.

Le PADD sera défini en compatibilité avec les orientations du SCOT du Bassin de vie du Sornin.

Ce document présente le projet de la commune et met en avant les thématiques fortes en terme de développement. Il sera accompagné de cartes synthétiques permettant d'illustrer les différentes thématiques du projet de territoire.

LE PROJET DE TERRITOIRE

Le projet communal sera mené dans le respect des principes du développement durable.

Les orientations retenues :

Axe 1 – Permettre un développement en cohérence avec une gestion économe de l'espace

Axe 2 – Conforter le statut de centralité du bourg de Saint-Denis-de-Cabanne

Axe 3 – Préserver le cadre de vie villageois

AXE 1 : PERMETTRE UN DEVELOPPEMENT EN COHERENCE AVEC UNE GESTION ECONOMOME DE L'ESPACE

PERMETTRE UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE

La commune de Saint-Denis-de-Cabanne bénéficie d'une croissance démographique faible. Son objectif est de maintenir une dynamique de croissance démographique positive.

Le développement proposé s'inscrit dans le cadre de la préservation des espaces agricoles et naturels et répond aux capacités d'accueil que possède la commune notamment en termes de réseaux, services et équipements.

Envisager un rythme de croissance modéré, en cohérence avec la dynamique intercommunale envisagée

La commune compte 1297 habitants en 2009. Elle accueille, ces dernières années, un rythme de croissance faible, de l'ordre de +0.03% par an.

Saint-Denis-de-Cabanne s'oriente vers un développement permettant de maintenir le commerce, les services et ses effectifs scolaires.

Pour assurer le renouvellement de sa population, la commune s'oriente vers une croissance démographique de l'ordre de +0.1% par an, en cohérence avec les orientations du SCOT du Bassin de vie du Sornin.

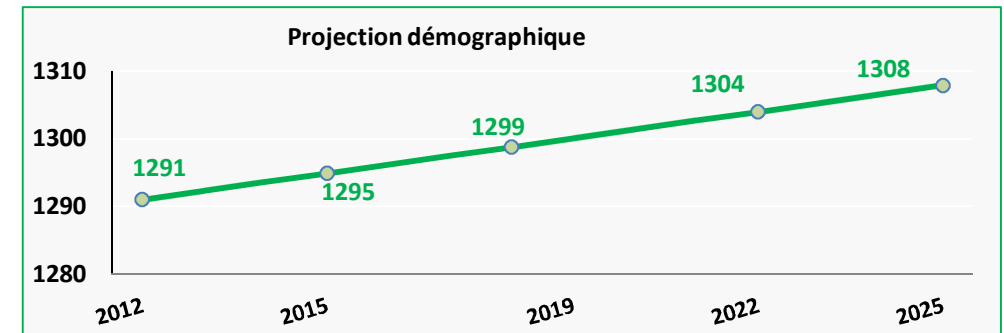
Elle fixe ainsi un objectif d'environ une vingtaine d'habitants supplémentaires en 2025.

Les données démographiques sont toutefois difficilement maîtrisables.

Prévoir une offre de logements permettant de répondre à ce développement

Afin de permettre l'accueil d'une nouvelle population, la commune s'oriente vers un rythme similaire à celui constaté ces 10 dernières années, autour de 5 à 6 logements supplémentaires par an, en cohérence avec les orientations du SCOT

du bassin de vie du Sornin, pour permettre le maintien de la population et l'accueil de nouveaux habitants.



Permettre un développement équilibré entre le bâti existant et la construction neuve

La commune a réalisé une étude pour identifier le potentiel de vacance sur son territoire. Elle possède également d'anciennes friches industrielles, dont la reconversion représente un enjeu pour l'organisation du bourg.

Afin de maintenir un bourg dynamique, la commune souhaite :

- Afficher un objectif minimum de 15% des objectifs de logements en réhabilitation, et encourager la remise sur le marché des logements vacants,
- Favoriser les opérations de renouvellement urbain dans le bourg, notamment au travers de la reconversion de la friche ALTRAD du centre bourg,
- Permettre le changement de destination des bâtiments n'ayant plus de vocation agricole.

Une dynamique de l'ordre de 4 à 5 logements par an en construction neuve permettra de compléter l'offre de logement.

FAVORISER LA MIXITE URBAINE ET SOCIALE

Ces 10 dernières années, la commune de Saint-Denis-de-Cabanne a réalisé une grande partie de son parc de logements en habitat individuel. Elle souhaite cependant favoriser la réalisation d'un parcours résidentiel complet sur son territoire.

Afin d'encourager une mixité intergénérationnelle, la commune souhaite :

- Privilégier des formes urbaines accessibles, de plain-pied, accessible pour les personnes âgées notamment,
- Favoriser les petites opérations et l'apparition de petits logements,
- Veiller à un équilibre entre propriétés et logements locatifs.

La commune possède une part de logements aidés satisfaisante. Pour maintenir cette part de logements aidés, et compenser la mise en accession sociale de certains logements, elle envisage la création de quelques logements locatifs aidés. De plus, une part de 20% de logements aidés locatifs dans les opérations de plus de 10 logements permettra de maintenir un certain équilibre dans les nouvelles opérations.

PROPOSER UNE URBANISATION MOINS CONSOMMATRICE D'ESPACE...

Privilégier une densification de l'enveloppe urbaine existante

Saint-Denis-de-Cabanne s'est principalement développée autour de la confluence entre le Sornin et le Botoret, préservant ainsi les coteaux agricoles. Son enveloppe urbaine s'inscrit historiquement autour de la route départementale 4, puis en épaisseur.

La commune souhaite poursuivre une forme de développement en épaisseur :

- Concentrer la majorité de son développement sur l'enveloppe urbaine du bourg de Saint-Denis-de-Cabanne,

- Privilégier une densité plus élevée, avec une moyenne de l'ordre de 25 logements à l'hectare pour le tiers des constructions neuves et une densité moyenne de l'ordre de 15 logements à l'hectare sur le reste de la production de logements.

Afin de proposer une gestion plus économe de l'espace, et de préserver le caractère naturel ou agricole des secteurs situés à l'extérieur du bourg, l'objectif est de :

- Stopper le développement linéaire et le comblement des dents creuses le long des voies, notamment sur les Bois
- Préserver le cadre de vie et la morphologie urbaine des Avaizes et gérer l'implantation de l'existant.

La commune entend également s'orienter vers un développement maîtrisé de l'urbanisation, avec une capacité d'urbanisation de l'ordre de 4 ha à 5 ha pour le développement urbain (habitat, équipements, services, mixité) et de l'ordre de 4 ha pour l'extension de la zone d'activités.

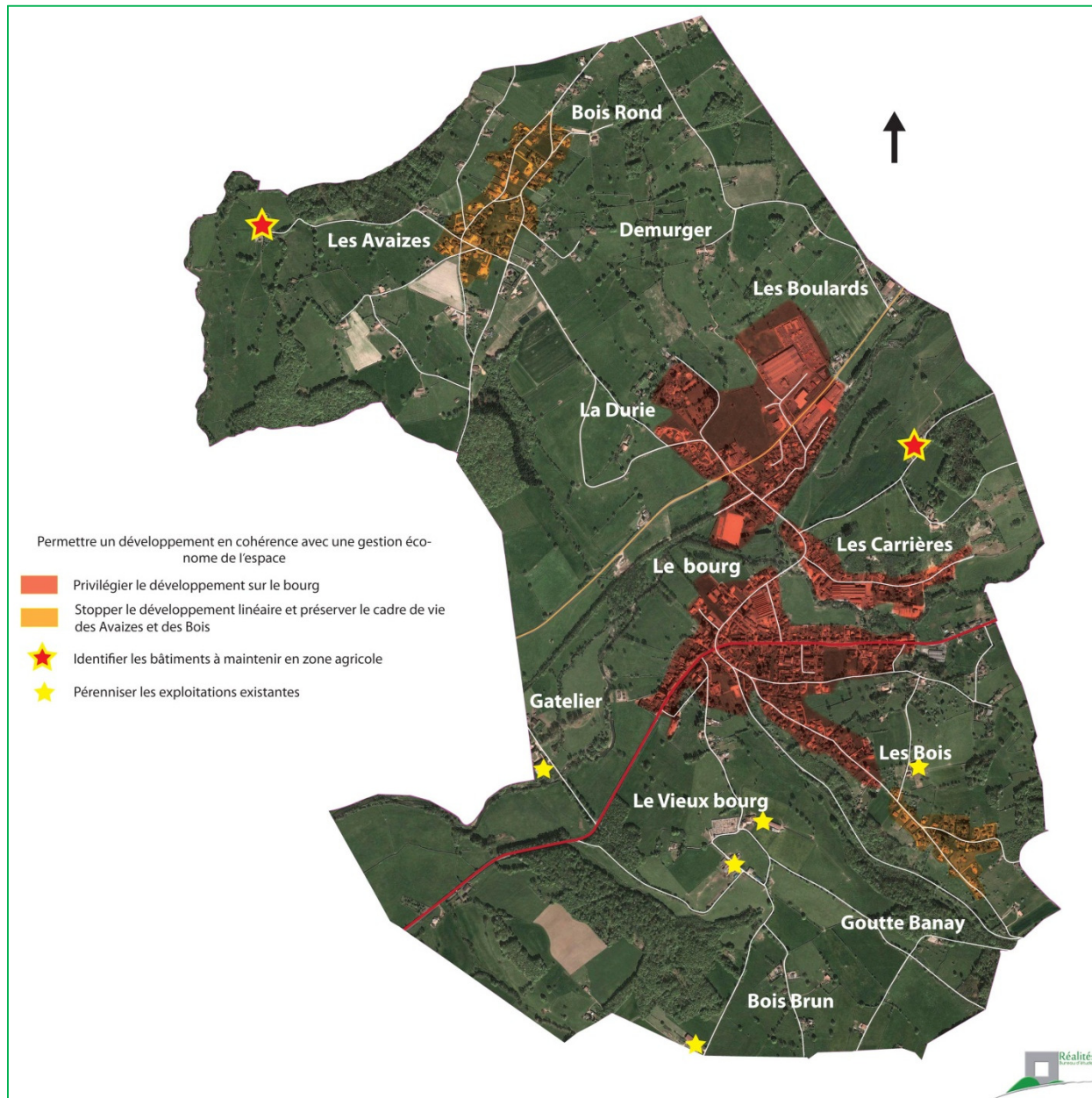
... AFIN DE PRESERVER L'ESPACE AGRICOLE

Saint-Denis-de-Cabanne est un territoire encore fortement occupé par des terres agricoles, notamment sur les coteaux. Ces paysages agricoles participent fortement à l'identité rurale de la commune.

L'objectif de Saint-Denis-de-Cabanne est de préserver ces espaces agricoles, en limitant le développement à l'extérieur du tissu urbain existant, et en limitant les changements de destination.

Il s'agit également de faciliter la transmission et l'installation agricole :

- Pérenniser les exploitations agricoles en identifiant les bâtiments existants
- Permettre leur développement, en maintenant une distance suffisante entre l'habitat et l'exploitation
- Travailler avec les organismes compétents pour identifier et faciliter la reprise de certains bâtiments agricoles
- Préserver les accès aux exploitations et aux terres agricoles.



AXE 2 : CONFORTER LA CENTRALITE DU BOURG DE SAINT-DENIS-DE-CABANNE

AFFIRMER UN CENTRE BOURG ATTRACTIF

La dynamique du bourg de Saint-Denis-de-Cabanne repose sur une mixité de fonctions autour d'axes de déplacement structurants que sont les RD 4 et RD 487.

L'objectif de la commune est de conforter et mettre en valeur l'attractivité du bourg de Saint-Denis-de-Cabanne.

Permettre la densification du centre bourg

La commune souhaite affirmer un développement en épaisseur, et mettre en valeur son cœur de bourg, autour de la RD 4.

Le centre bourg de Saint-Denis-de-Cabanne, accueillera ainsi davantage un habitat dense, et une diversité de l'habitat. La présence de logements collectifs et aidés participera à la mise en œuvre de la densification du bourg.

De manière générale, la commune envisage de privilégier le comblement de dents creuses dans la trame urbaine du bourg. Il s'agit principalement des dents creuses de la Durie et le long de la RD4.

Afin de définir et mettre en valeur un centre bourg, l'extension urbaine sur les secteurs les plus éloignés, ne sera pas permis. Il s'agit principalement de secteurs caractérisés par un développement linéaire et/ou peu dense :

- Le quartier des Bois
- Les Avaizes.

Maintenir et conforter le pôle d'équipements et de services

La commune bénéficie d'un bon niveau de services et d'équipements, tous concentrés dans le bourg : restaurant scolaire, ALSH, garderie, écoles, salle des fêtes, plateau sportif,...

Elle souhaite mettre en valeur et maintenir cette offre de services, afin de répondre aux besoins de la population.

L'objectif de la commune est ainsi de :

- Améliorer l'utilisation des équipements, en favorisant la mutualisation des salles communales
- Favoriser l'accessibilité de ces équipements et services

A moyen et long terme, la commune souhaite également prévoir des possibilités permettant de compléter l'offre proposée, pour accompagner le développement résidentiel et l'accueil de nouveaux habitants. Cette nouvelle offre sera établie dans une logique de complémentarité intercommunale.

Dans ce cadre, la commune souhaite envisager la création d'un espace dédié aux équipements, derrière la rue de l'Industrie. Cet espace pourra notamment accueillir une salle d'animation.

La commune prévoit également le maintien d'une possibilité d'extension du pôle scolaire.

Préserver la dynamique commerciale du cœur de bourg

La commune bénéficie de plusieurs commerces de proximité, concentrés le long de la RD 4, axe structurant. Leurs emplacements stratégiques en bord de voie participent fortement à l'image dynamique du bourg. C'est pourquoi la commune souhaite maintenir la vocation commerciale le long de la RD4.

FAVORISER LA REHABILITATION DANS LE BOURG

L'ancien site ALTRAD, situé dans le centre bourg, entre la rue de l'Industrie et la RD 4, représente un potentiel de reconversion important pour la dynamique du bourg.

Du fait de son emplacement stratégique, la commune souhaite privilégier la reconversion de ce site par la mise en place du droit de préemption et d'une orientation d'aménagement et de programmation favorisant des logements diversifiés :

- Maintien d'un front urbain dynamique, pour conforter l'attractivité du centre bourg
- Favoriser des opérations ayant une typologie d'habitat mixte
- Privilégier des produits immobiliers attractifs.

AMELIORER LA LISIBILITE DU TISSU ECONOMIQUE

Si les commerces de proximité présents sur la commune se situent davantage le long de la RD 4, un réseau d'artisans et d'activités économiques est également présent, de manière dispersée, dans l'enveloppe urbaine existante.

De plus, la commune accueille également une zone d'activités Les pierres jaunes. Le projet communal vise à organiser, de manière plus lisible, l'organisation du tissu économique du territoire.

Privilégier le commerce et l'artisanat de proximité dans le bourg

Dans le bourg, la commune souhaite :

- Préserver l'activité commerciale le long de la RD4, entre l'entrée Ouest et le carrefour avec la RD 48
- Maintenir le tissu artisanal de la commune, l'un des principaux moteurs économiques du territoire :
 - Dans le bourg lorsque l'activité est compatible avec l'habitat
 - Dans la zone d'activités, lorsque l'activité n'est pas compatible avec l'habitat ou que l'artisan souhaite se développer.

Permettre le développement de la zone d'activités

La zone d'activités des Pierres Jaunes positionne la commune à l'échelle intercommunale. Située le long de la RD487, axe structurant, elle accueille à l'heure actuelle plusieurs entreprises.

La commune souhaite le développement de l'activité économique du territoire :

- Privilégier le développement des activités artisanales communales ou de proximité au sein de la zone d'activités
- Permettre l'extension de la zone d'activités en cohérence avec des projets économiques locaux, visant à maintenir l'activité économique communale et intercommunale.



Des commerces le long de la RD4, mais également dans le reste du bourg



Zone d'activités des Pierres Jaunes

DEVELOPPER LES SERVICES

Il s'agit de maintenir un cadre de vie villageois, caractéristique de l'identité de Saint-Denis-de-Cabanne, tout en offrant une qualité de services satisfaisante, participant à l'attractivité du territoire et permettant d'accueillir de nouveaux habitants.

Favoriser une bonne gestion des eaux pluviales

La commune est sensible aux problématiques de gestion des eaux pluviales, le bourg étant implanté en fond de vallée.

C'est pourquoi la commune souhaite :

- Inciter à la récupération des eaux pluviales
- Tenir compte des couloirs d'écoulement des eaux

Répondre aux besoins en assainissement

Il s'agit de permettre un développement du territoire en adéquation avec les possibilités en assainissement. Pour cela, la commune prévoit le repositionnement de la station d'épuration.

Favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication

La desserte en ADSL de la commune ne se fait pas de façon équitable sur l'ensemble du territoire.

La commune souhaite s'inscrire dans le développement de ces technologies, aussi bien pour le confort des habitants que pour faciliter le développement de l'activité.

La commune sera attentive :

- Au développement de l'extension du Schéma directeur du Conseil Général jusqu'à Charlieu en ce qui concerne la fibre optique
- Aux moyens nécessaires pour favoriser l'arrivée de la fibre et/ou toute autre technologie internet très haut débit.

AMELIORER ET SECURISER LES DEPLACEMENTS

Accompagner la densification du centre bourg

La reconversion de la friche ALTRAD, en cœur de bourg, ainsi que le comblement de certaines dents creuses, auront des impacts sur le fonctionnement du bourg, notamment en termes de déplacements et de stationnement.

La commune anticipe ce phénomène et prévoit la requalification de la rue de l'industrie et la rue du 11 Novembre, en parallèle de la reconversion de la friche industrielle.

Répondre aux problématiques de stationnement

Le bourg de Saint-Denis-de-Cabanne bénéficie de plusieurs poches de stationnement dispersées. Toutefois, il existe peu de grands parkings, notamment à proximité des principaux équipements, permettant de répondre aux besoins d'un évènement particulier.

De manière à anticiper la fréquentation lors d'évènements, la commune souhaite renforcer les possibilités de stationnement aux endroits stratégiques, à hauteur du parking du pôle sportif et de la salle d'animation notamment.

Anticiper l'impact du contournement de Charlieu

La réalisation du contournement de Charlieu implique une augmentation de la fréquentation de la RD487. Pour rejoindre Chauffailles notamment, la traversée du bourg de Saint-Denis-de-Cabanne, par la rue de l'Industrie et la rue du 11 novembre, est à anticiper.

Au-delà de la requalification de la rue de l'Industrie, la commune envisage de mettre en valeur et renforcer les connexions piétonnes traversant le Sornin, permettant notamment de rejoindre le pôle sportif et de loisirs au centre bourg, sans longer la rue de l'Industrie.

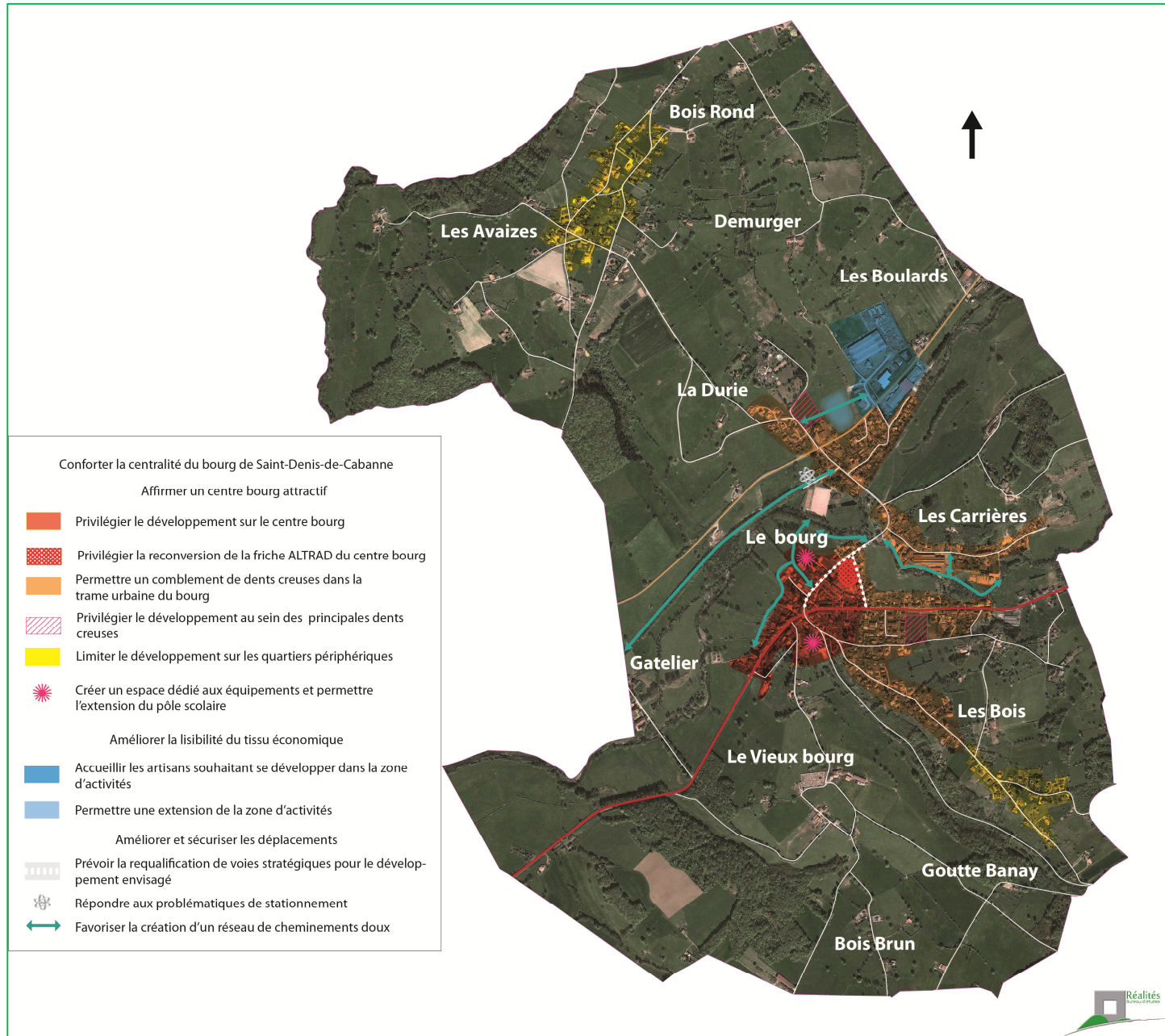
Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture

Le projet communal vise à mettre en œuvre plusieurs actions pour encourager les déplacements alternatifs à la voiture :

- Développer les transports collectifs, en collaboration avec les organismes compétents,
- Prévoir le développement d'un pôle intermodal voiture/vélo/piéton, à proximité du pôle sportif,
- Renforcer et construire un réseau modes doux desservant l'ensemble des quartiers et les reliant aux équipements et commerces.

Ce réseau de modes doux s'appuiera notamment sur :

- La connexion entre la Durie et la zones d'activités
- La connexion le long du cours d'eau, à partir du carrefour entre la rue de l'Industrie et la rue du 11 Novembre
- La connexion entre la liaison piétonne existante reliant le pôle sportif et le centre bourg, et l'Eglise, par les arrières de parcelle.
- La connexion entre le chemin de l'amicale et le Clos.



AXE 3 : PRESERVER LE CADRE DE VIE VILLAGEOIS

Mettre en valeur le cadre rural de la commune et prendre en compte son potentiel de loisirs/tourisme

Préserver la structure urbaine du bourg

Le bourg de Saint-Denis-de-Cabanne s'est construit dans un premier temps, de manière linéaire, le long des deux voies départementales. Toutefois, ces dernières années, le développement s'est davantage réalisé en épaisseur.

L'objectif de la commune est de conserver une organisation en épaisseur, et de préserver la qualité des entrées de bourg :

- Préserver les abords des RD 4 et RD 487, afin de préserver les perceptions paysagères
- Préserver la qualité du bâti de l'entrée de bourg Ouest, par la RD4
- Préserver les principaux points de vue remarquables sur et depuis le bourg



Entrée de bourg Ouest depuis la RD4

Préserver des espaces de respiration et des coulées vertes, support de modes doux

Le caractère villageois de Saint-Denis-de-Cabanne se traduit par un front urbain, le long des voies, des arrières de parcelle vides et un espace de respiration entre les quartiers, représenté par la confluence entre le Botoret et le Sornin.

L'objectif de la commune est de préserver et maintenir ce cadre de vie par :

- La préservation des vues sur le bourg et l'espace de respiration situé entre le centre bourg et le Botoret
- La mise en valeur des abords du Sornin et du Botoret

Il s'agit également de prévoir, lors de la densification du bourg, des espaces verts, de respiration :

- Dans le cadre de la reconversion de la friche industrielle du centre bourg
- Dans le tissu existant, par la préservation d'alignements d'arbres ou d'arbres remarquables



Espace aménagé à la confluence



Espace de respiration entre le bourg et le Botoret

Mettre en valeur le potentiel de tourisme/loisirs de la commune

Saint-Denis-de-Cabanne est un territoire rural, dont les vocations de tourisme et de loisirs sont principalement liées à son patrimoine naturel.

La commune souhaite mettre en valeur ce patrimoine et s'appuyer sur ces richesses et son patrimoine pour construire de véritables espaces de loisirs/tourisme :

- Créer une liaison douce à vocation de promenade, reliant Saint-Denis-de-Cabanne à Charlieu, en s'appuyant sur le tracé de l'ancienne voie ferrée,
- Favoriser l'émergence d'un espace de loisirs à proximité de l'ancienne voie ferrée,

La commune prévoit la réalisation d'un espace de loisirs s'appuyant sur le réaménagement des berges, avec un accès à la rivière, une zone de pêche, ou la réalisation d'un parcours de santé par exemple.

- Prévoir l'aménagement d'un espace de loisirs à la confluence du Sornin et du Botoret,

La confluence de ces deux cours d'eau représente un espace de respiration dans le bourg de Saint-Denis-de-Cabanne. L'objectif de la commune est de construire un espace de rencontre autour de cette caractéristique du territoire, dans le bourg.

- Préserver le potentiel touristique de la Durie,
- Favoriser les activités complémentaires à l'activité agricole.

Il s'agit de permettre les activités de gîtes, chambre d'hôtes et vente directe.

Préserver l'architecture traditionnelle

Favoriser/maintenir une harmonie architecturale...

Les matériaux traditionnels du Pays de Charlieu se retrouvent dans l'architecture des constructions de Saint-Denis-de-Cabanne.

C'est pourquoi le projet communal vise à maintenir une architecture traditionnelle par la volonté de :

- Favoriser l'utilisation des matériaux traditionnels
- Elaborer un nuancier de teintes chaudes et soutenues, en cohérence avec les matériaux traditionnels

...Tout en encourageant les techniques modernes de construction

La commune souhaite :

- Encourager l'utilisation des énergies renouvelables
- Favoriser l'émergence des principes de l'éco-construction

Maintenir des formes urbaines villageoises dans les nouvelles opérations

Afin de maintenir un tissu urbain caractérisé par des espaces libres, le projet communal affiche la volonté de :

- Créer des espaces verts privatifs et des accès de plain-pied
- Conserver une intimité dans les résidences

Préserver les bâtiments remarquables du territoire

Le territoire de Saint-Denis-de-Cabanne accueille plusieurs bâtiments remarquables, qui participent à la richesse architecturale de la commune. C'est pourquoi la commune souhaite :

- Protéger les bâtiments d'architecture traditionnelle
- Protéger et identifier les bâtiments remarquables comme la Durie

Préserver la richesse et les ressources du territoire

Préserver les espaces naturels remarquables

La préservation des espaces naturels permet de valoriser le patrimoine communal et la qualité du cadre de vie des habitants. Il est important de préserver les atouts et de les valoriser :

- Assurer une protection des trames bleues

Il s'agit de préserver la trame bleue d'intérêt intercommunal que constituent le Botoret et le Sornin, mais également de préserver la trame bleue secondaire, afin de protéger le réseau hydrographique local et ses ripisylves.

- Préserver les principales entités boisées

Il s'agit de préserver les secteurs identifiés en ZNIEFF, mais également les principaux boisements tels que le Bois de Montrochet et le Bois de la Goutte Banay.

Le projet propose également l'identification d'une sous trame de haies et d'alignements d'arbres, mais également de zones humides permettant de créer des espaces de circulation pour la faune sur le territoire.

Protéger les ressources

Que cela soit la qualité de l'eau ou de l'air, le projet communal veillera à participer, sur le long terme, à l'amélioration et à la préservation de ces ressources.

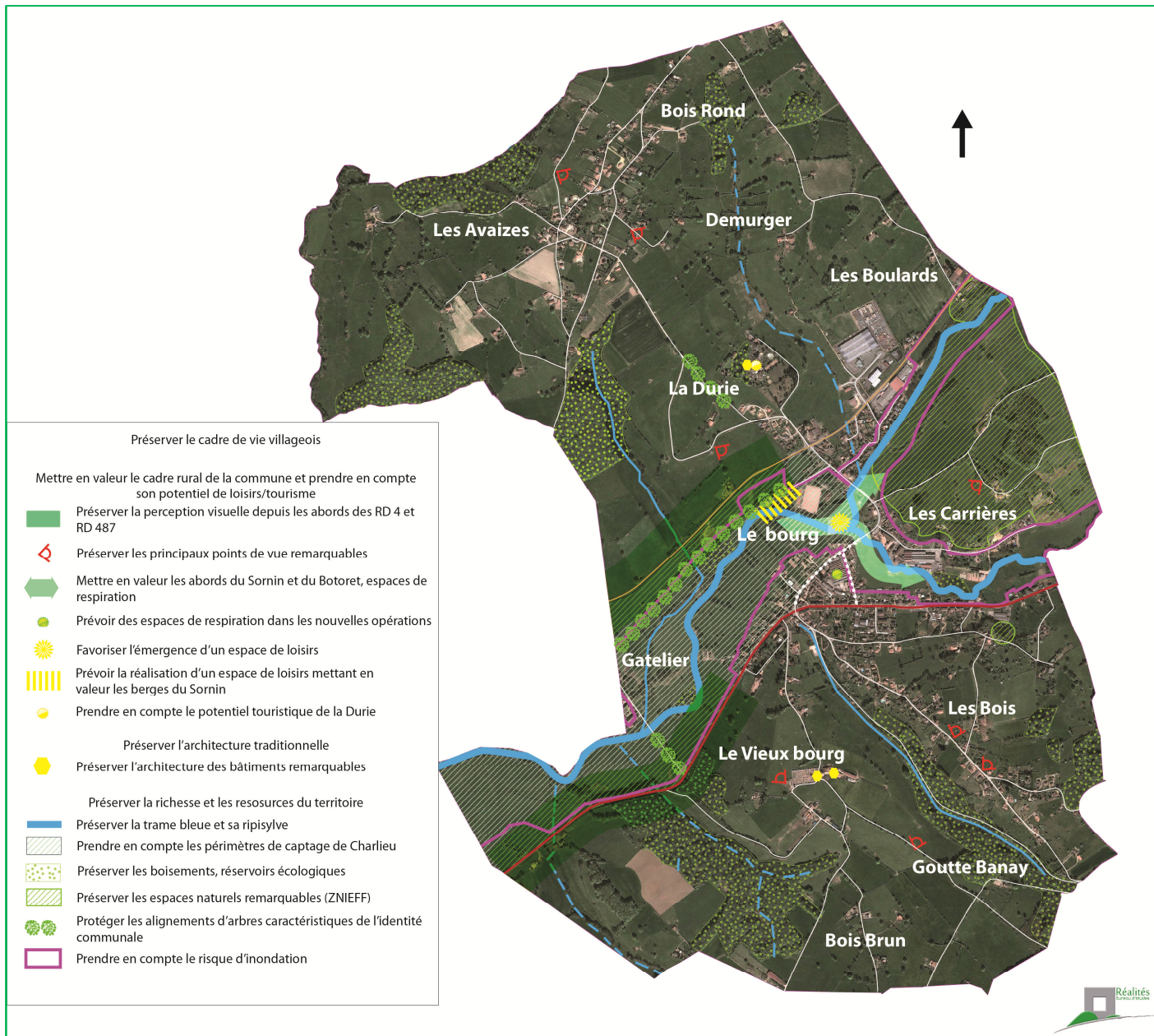
La commune souhaite pour cela :

- Préserver la ressource en eau : prendre en compte les périmètres de captage de Charlieu
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre et préserver la qualité de l'air, en limitant les déplacements internes en voiture dans bourg, par un réseau de cheminements doux

Tenir compte des risques

La commune de Saint-Denis-de-Cabanne est concernée par plusieurs risques, dont le risque d'inondation du Sornin. Le projet proposé tient compte de ces risques afin de préserver les biens et les personnes.

- Ne pas envisager un développement à proximité du passage de la canalisation de gaz
- Prendre en compte les mouvements de terrains et le risque de retrait-gonflement d'argile, en ne permettant pas la construction dans les secteurs les plus concernés
- Préserver un espace de respiration entre le Sornin et le Botoret, et le tissu urbain, de manière à tenir compte du risque d'inondation.



Carte de Synthèse :

- Permettre un développement en cohérence avec une gestion économe de l'espace
 - Privilégier le développement sur le bourg
 - Stopper le développement linéaire et préserver le cadre de vie des Avaizes et des Bois
 - ★ Identifier les bâtiments à maintenir en zone agricole
 - ★ Pérenniser les exploitations existantes

- Conforter la centralité du bourg de Saint-Denis-de-Cabanne
 - Affirmer un centre bourg attractif
 - Privilégier le développement sur le centre bourg
 - Privilégier la reconversion de la friche ALTRAD du centre bourg
 - Permettre un comblement de dents creuses dans la trame urbaine du bourg
 - Privilégier le développement au sein des principales dents creuses
 - Limiter le développement sur les quartiers périphériques
 - ★ Créer un espace dédié aux équipements et permettre l'extension du pôle scolaire
 - Améliorer la lisibilité du tissu économique
 - Accueillir les artisans souhaitant se développer dans la zone d'activités
 - Permettre une extension de la zone d'activités
 - Améliorer et sécuriser les déplacements
 - Prévoir la requalification de voies stratégiques pour le développement envisagé
 - Répondre aux problématiques de stationnement
 - ↔ Favoriser la création d'un réseau de cheminements doux

- Préserver le cadre de vie villageois
 - Mettre en valeur le cadre rural de la commune et prendre en compte son potentiel de loisirs/tourisme
 - Préserver la perception visuelle depuis les abords des RD 4 et RD 487
 - ◇ Préserver les principaux points de vue remarquables
 - ▶ Mettre en valeur les abords du Sornin et du Botoret, espaces de respiration
 - Prévoir des espaces de respiration dans les nouvelles opérations
 - ☀ Favoriser l'émergence d'un espace de loisirs
 - ▮ Prévoir la réalisation d'un espace de loisirs mettant en valeur les berges du Sornin
 - Prendre en compte le potentiel touristique de la Durie
 - Préserver l'architecture traditionnelle
 - Préserver l'architecture des bâtiments remarquables
 - Préserver la richesse et les ressources du territoire
 - Préserver la trame bleue et sa ripisylve
 - Prendre en compte les périmètres de captage de Charlieu
 - Préserver les boisements, réservoirs écologiques
 - Préserver les espaces naturels remarquables (ZNIEFF)
 - Protéger les alignements d'arbres caractéristiques de l'identité communale
 - Prendre en compte le risque d'inondation

